

Portant nomination des membres béninois et du Président du Conseil d'Administration de la Société des Ciments d'Onigbolo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU Le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU Le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU L'Ordonnance n° 75-52 du 30 Juillet 1975, portant création de la Société des Ciments d'Onigbolo ;
SUR proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;
Le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 10 Novembre 1977

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés Représentants de la République Populaire du Bénin au Conseil d'Administration de la Société des Ciments d'Onigbolo, les personnes dont les noms suivent :

- GNIDEHOU Justin, Directeur de la Planification d'Etat
- SALAMI Sulkifouli, Conseiller Technique à l'Economie à la Présidence de la République
- OLAYE Biaou, Directeur de l'Industrie
- ACHADE François, Directeur Général de la SONACOTRAP
- KELANI Mohaned, Secrétaire des Affaires Etrangères
- ZOUNON Michel, Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère des Finances
- AGOLI-AGBO Paul, Conseiller Technique Juridique à la Présidence de la République.

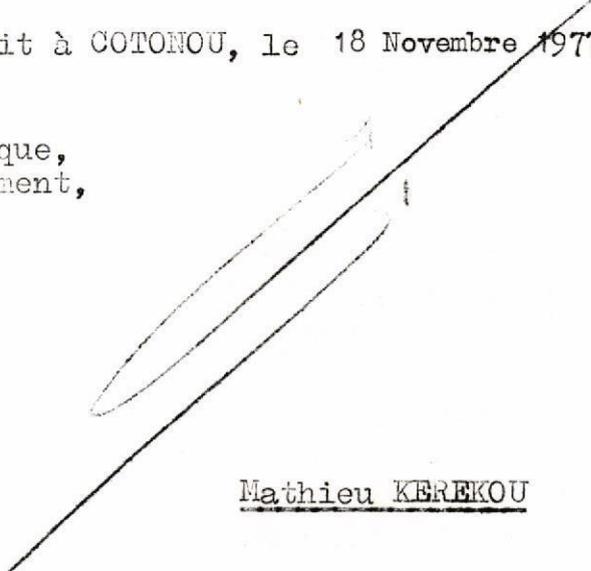
Article 2 : Le Camarade GNIDEHOU Justin est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société des Ciments d'Onigbolo.

.../...

Article 3 : Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 18 Novembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KERÉKOU

Le Ministre de l'Industrie et
de l'Artisanat,



Barthélémy OROUÉ

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MIA 5 autres Ministères 14
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 Membres du CA 7 UNB-FASJEP 4
BN 2 BCP 1 JORPB 1.-